

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE RENNES  
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 25 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 novembre à 20 heures 00,  
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore GELY-PERNOT, Maire.

Étaient présents : Aurore Gely-Pernot, Jean-Claude Pannetier, Irène Cloteau, Denis Tunier, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Julien Lemarié, Laurent Juin, Pierre Lehérisé, Christophe Juin, Frédéric Menant, Mathieu Vergnaud,

Absents Excusés : Cécile Perrot, Mathias Canto.

Absents :

Nombre de Conseillers	En exercice <u>14</u>	Présents <u>12</u>	Votants <u>12</u>
Date de convocation	18 novembre 2024		
Date d’Affichage	18 novembre 2024		
Secrétaire de Séance	Christophe Juin		

Délibération n° **2024-86**  
Nature de l'Acte **7.1 Décisions Budgétaires**

**TARIFS 2025 SALLE DES FETES**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- \* de demander le règlement des arrhes dès la réservation de la salle
- \* de fixer le montant de ces arrhes à 50 E et à 100 E pour le réveillon du 1er de l'An. Les arrhes ne seront pas remboursées aux intéressés en cas d'annulation de la location.
- \* de fixer le montant de la caution à 300 E. Cette caution sera remboursée à la remise des clés ou conservée en cas de dégradation des locaux ou de dégradation aux abords de la salle,
- \* de mettre à disposition des crochets magnétiques de suspension pour décorer la salle et d'appliquer une pénalité de 5 E par crochet perdu
- \* de fixer des tarifs de location de la salle des fêtes pour les entreprises
- \* de reconduire, pour 2025, les tarifs de la location de la salle communale fixés comme suit :

	<u>DOMICILE DANS LA COMMUNE</u>	<u>DOMICILE HORS COMMUNE</u>
<b>LES PARTICULIERS</b> Location 1 jour Location 1 week-end	250 euros 350 euros	400 euros 500 euros
<b>LES ENTREPRISES</b> Location 1/2 journée Location 1 jour	150 euros 300 euros	250 euros 500 euros
<b>LES ASSOCIATIONS</b> Réunion Repas	Gratuité Gratuité 1 <sup>er</sup> repas hors réveillon 100 euros à partir du 2 <sup>ème</sup> repas	100 euros 200 euros
<b>TARIF REVEILLON</b> Arrhes : 100 euros	450 euros	Pas de location
<b>LES CLASSES</b>	Gratuité	200 euros
<b>VIN D'HONNEUR</b>	85 euros	150 euros
<b>SERVICE MENAGE</b>	150 euros	150 euros
<b>TABLES EN BOIS</b>	5 euros/table Associations : Gratuité	10 euros/table Caution 60 euros
<b>CHAISES</b>	5 euros/lot de 10 chaises-caution 20 euros Maximum 40 chaises soit 4 lots Associations : Gratuité + caution 20 euros	Pas de location

Fait à Andouillé Neuville, le 26 novembre 2024  
Pour extrait conforme au registre,  
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.

